



## Vente d'un bien immobilier en usufruit

Par **SCOR13**, le **09/06/2015** à **09:45**

Bjr,  
Ma belle-mère veuve de mon père possède l'usufruit de tout et moi la nu propriété. Elle veut vendre un bien immobilier avec mon accord. Elle est âgée de 85ans .Sur cette vente chacune touchera-t-on la moitié ou alors vu son âge elle aurait 20% de la vente et moi 80%?

Par **domat**, le **09/06/2015** à **09:58**

bjr,  
la répartition du prix de vente d'un bien immobilier entre usufruitier et nu-proprétaire se fait souvent selon la valeur fiscale de l'usufruit et de la nue propriété mais ce n'est pas une obligation.  
vous pouvez décider d'une autre répartition.  
cdt